

# Bibliomer

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 51 – Mai 2010

Thème : 3 – Qualité    Sous-thème : 3 – 1 Sécurité des aliments

Notice n° : 2010-5206

## **Avis de l'AFSSA du 6 novembre 2009 relatif à l'interprétation des résultats d'analyses en dioxines et PCB des poissons pêchés dans la rivière Saône**

Avis scientifique 2009-11-06, p. 1-7



<http://www.afssa.fr/Documents/RCCP2009sa0248.pdf>

### **o Référence bibliographique enrichie**

Il n'y a pas de risque sanitaire à la commercialisation et à la consommation d'espèces faiblement bioaccumulatrices de dioxines et de PCB, quel que soit le secteur. De même, les espèces fortement bioaccumulatrices de certains secteurs peuvent être consommées.

Par contre, l'AFSSA recommande de maintenir l'interdiction de commercialisation et de consommation d'espèces fortement bioaccumulatrices des secteurs de la Saône suivants : Gergy/Ouroux-sur-Saône, et de Neuville-sur-Saône.

L'AFSSA indique qu'elle ne peut pas conclure sur la conformité réglementaire de l'anguille, quel que soit le secteur, compte tenu de l'insuffisance des données disponibles et du niveau de contamination globalement plus important que les autres espèces fortement bioaccumulatrices.